



Principes de protection sanitaire au lycée LE VERGER

- ❖ Affichage des protocoles sanitaires
- ❖ Masque obligatoire pour tous dans et hors du lycée
- ❖ Lavage des mains obligatoire par zone avant de gagner les salles de cours, le restaurant scolaire et aux pauses
- ❖ Solution hydroalcoolique disponible dans les locaux à la disposition des usagers
- ❖ Maintien de la distanciation physique.
- ❖ Limitation du nombre d'élèves accueilli par jour
- ❖ Respect du sens de circulation
- ❖ Autorisation de quitter le lycée uniquement à la fin des cours de la demi-journée
- ❖ Fermeture des portails après la sortie des externes à 11h30
- ❖ Se saluer sans se toucher et pas de contact physique
- ❖ Sanitaires et lavabos équipés en savon et régulièrement réapprovisionnés
- ❖ Ventilation naturelle 15 minutes au moins au moment du nettoyage. Aération régulière des salles par les enseignants (au moins toutes les 2 heures)
- ❖ Nettoyage et désinfection des salles et des locaux 1 fois par jour ; lavage des surfaces (sols, tables, chaises)
- ❖ Nettoyage des pales des brasseurs d'air et ventilateurs tous les 15 jours
- ❖ Communication (familles/personnels) des modalités du protocole sanitaire renforcé : Pronote – site internet – page Facebook

Chaque élève prévoit tout son matériel personnel, apporte sa bouteille d'eau et une collation pour la récréation. Tous les élèves resteront dans l'établissement durant les intercourrs et les récréations.

Tout attroupement devant le lycée durant les heures de cours sont interdits. Le port du masque est obligatoire sur le parvis du lycée et sur la voie publique.

Plan de continuité pédagogique adapté au protocole sanitaire renforcé au lycée LE VERGER

Conformément à la circulaire du 06-11-2020 relative aux modalités d'organisation des lycées face à la situation sanitaire. Le plan de continuité proposé adapte l'organisation du lycée dans le respect du protocole sanitaire renforcé.

1) Organisation de l'accueil des élèves

La scolarisation en présentiel des élèves est obligatoirement au moins pour 50% des cours. L'enseignant assure ses cours en présentiel. L'élève qui n'est pas présent au lycée reste en lien avec ses professeur (travail donné, visio ou audio).

La prise en compte des cours quinzaines et la présence régulière de tous les élèves sur une semaine au lycée conduit à établir un planning de fonctionnement sur quatre semaines

Elèves de seconde, de première et de terminale STMG

L'accueil se fera en groupes allégés ; chaque classe sera divisée en 2 groupes : Groupe 1 et Groupe 2.

Niveau	Semaine A ou Q1 ou 1ère semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Secondes</i>	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2
<i>Premières</i>	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 2
<i>Terminales technologiques</i>	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2

Niveau	Semaine B ou Q2 ou 2ème semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Secondes</i>	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1
<i>Premières</i>	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 1
<i>Terminales technologiques</i>	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1

Niveau	Semaine C ou Q1 ou 3ème semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Secondes</i>	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1
<i>Premières</i>	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 1
<i>Terminales technologiques</i>	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1

Niveau	Semaine D ou Q2 ou 4ème semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Secondes</i>	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2
<i>Premières</i>	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 2
<i>Terminales technologiques</i>	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2

Elèves de terminale générale

Toutes les séances de spécialités seront maintenues pour tous les élèves. Tout élève suivra son emploi du temps les jours de spécialités (mardi, jeudi et samedi). *Une modification de l'EDT suivant l'évolution de la situation sanitaire pourra être apportée si nécessaire.*

La classe sera divisée en 2 groupes : Groupe 1 et Groupe 2 et les groupes accueillis en présentiel en alternance sur quatre semaines le lundi, mercredi et vendredi.

Niveau	Semaine A ou Q1 ou 1ère semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Terminales générales</i>	Groupe 1	classe entière	Groupe 2	classe entière	Groupe 1	classe entière

Niveau	Semaine B ou Q2 ou 2ème semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Terminales générales</i>	Groupe 2	classe entière	Groupe 1	classe entière	Groupe 2	classe entière

Niveau	Semaine C ou Q1 ou 3ème semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Terminales générales</i>	Groupe 2	classe entière	Groupe 1	classe entière	Groupe 2	classe entière

Niveau	Semaine D ou Q2 ou 4ème semaine					
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>
<i>Terminales générales</i>	Groupe 1	classe entière	Groupe 2	classe entière	Groupe 1	classe entière

Les étudiants

Les élèves de BTS seront accueillis en classe entière. Des ajustements spécifiques pourront être proposés pour les classes de BASS1 et BNDRC1.

Niveau	Toutes les semaines				
	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
<i>BTS</i>	classe entière	classe entière	classe entière	classe entière	classe entière

Les élèves seront accueillis au lycée uniquement en fonction des organisations ci-dessus.

2) Organisation de la demi-pension

Le service de la demi-pension se déroule en continu à partir de 11h15. Les élèves doivent obligatoirement se laver les mains avant d'accéder au restaurant scolaire. L'élève doit garder son masque jusqu'à son installation à table. Le placement des élèves à table respecte la distanciation physique d'1 mètre. Les élèves sont priés par affichage de ne pas déplacer les chaises.

3) Points d'attention

Les principes suivants seront appliqués.

L'élève refusant de se conformer au protocole **fera l'objet d'un rappel des règles par tout adulte du lycée**. En cas de récidive et afin de préserver la protection sanitaire des autres usagers, la famille viendra récupérer son enfant qui se verra infligé une punition.

Les portails resteront fermés après la sortie des externes à 11h35 et rouvriront à 12h45

L'élève externe doit quitter l'établissement durant la pause méridienne.

Dans la situation d'un cas contact ou d'émergence de symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), la famille sera contactée pour récupérer l'élève et le conduire chez son médecin traitant.

POINT D'ATTENTION POUR LES PARENTS

Les parents doivent porter une attention particulière à l'état de santé de leur enfant avant de les envoyer au lycée. Ils s'engagent, notamment, à ne pas envoyer leur(s) enfant(s) au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant doit rester à la maison et le parent contacte le médecin et informe la vie scolaire.

En cette période d'urgence attentat les parents doivent s'assurer que leurs enfants ne stationnent pas devant l'établissement. Qu'ils portent leur masque dans la rue et évitent de manger ou boire sur la voie publique.

Les enfants doivent se laver les mains au retour à leur domicile.

Les parents seront accueillis dans l'établissement uniquement sur rendez-vous et devront obligatoirement porter un masque.

POINT D'ATTENTION POUR LES PERSONNELS

Par principe de précaution tous les personnels présentant des symptômes doivent rester chez eux, solliciter un avis médical et en informer le chef d'établissement.

Pour information, les transports scolaires fonctionneront avec les circuits et les horaires habituels. La distanciation et le port obligatoire du masque devront être respectés dans les bus et sur la voie publique.

Document validé au Conseil d'Administration du mardi 24 novembre 2020.